QUESTION UIT-R 248/4

Partage de fréquences entre systèmes du service fixe par satellite et réseaux numériques sans fil aux environs de 5 GHz

(1997)

L'Assemblée des radiocommunications de l’UIT,

considérant

*a)* qu'actuellement les liaisons de connexion entre stations terriennes fixes et stations spatiales d'un service de radiocommunication quelconque peuvent être assurées dans les bandes de fréquences attribuées au service fixe par satellite (SFS);

*b)* que, aux fins de la conservation du spectre, de nombreuses bandes de fréquences ont été attribuées en partage au SFS et aux services de Terre;

*c)* que des systèmes du SFS peuvent partager des bandes de fréquences avec des réseaux numériques sans fil dans la gamme des fréquences voisines de 5 GHz;

*d)* que des systèmes du SFS peuvent subir des brouillages cumulatifs dus au large déploiement de réseaux de transmission de données sans fil dans la gamme des fréquences voisines de 5 GHz;

*e)* que les caractéristiques techniques des liaisons de connexion peuvent être très différentes de celles de liaisons entièrement incluses dans le SFS;

*f)* que le partage avec des services où aucune coordination n'est possible peut imposer des limitations spéciales quant à son étendue,

décide de mettre à l'étude les Questions suivantes

1 Quels sont les facteurs qui déterminent la densité maximale de puissance qui peut être rayonnée vers l'espace par l'ensemble des dispositifs d'un réseau numérique sans fil?

2Quelles sont les méthodes appropriées pour déterminer la probabilité de brouillage entre réseaux numériques sans fil et systèmes fixes par satellite?

3 Quels sont les critères appropriés au partage de fréquences entre systèmes du SFS et réseaux numériques sans fil?

décide en outre

1 que les résultats des études susmentionnées devraient être inclus dans des Recommandations et/ou Rapports appropriés;

2que les études susmentionnées devraient être achevées d'ici à 2027.

Catégorie: S3